59e ANNÉE. — N° 72 MERCREDI 18 JUIN 1919

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vers la solution. Les manœuvres allemandes resteront sans résultat. La signature de la paix ne paraît faire aucun doute. — D'une grève à l'autre. — Les Alliés et la Russie.

Après des déceptions nombreuses, nous touchons enfin à l'heure qui apportera le calme dans les pays de l'Entente. L'Allemagne a six jours pour dire si oui ou non elle accepte les propositions des Alliés. Lundi elle devra apposer sa signature au bas du traité ou accepter les conséquences de son refus.

En dépit des efforts tentés en faveur des Barbares par les criminels ou les fous qui cherchent à désorganiser la France pour sauver les Bandits, le dernier mot restera au Droit, parce que la force est de son côté.

Berlin a essayé de diviser les Alliés. Dans un récent appel, Ebert a tenté de séparer du groupe des défenseurs de la Civilisation, le peuple américain. Sa tentative a échoué. La presse américaine le lui signifie nettement.

« Cet appel, écrit le « New York Times » ne causera pas beaucoup d'émotion. Peu d'Américains seront affligés d'apprendre qu'on leur reproche leur faible empressement à aider l'Allemagne à éluder la punition de ses crimes. Jusqu'à ce que le traité soit signé on peut s'attendre à de nouveaux appels de ce genre, plus habiles peut-être. L'Amérique, c'est évident, est le dernier espoir de l'Allemagne. Nous savons nous, que cet espoir est vain. Les appels de Ebert et de ses associés resteront sans réponse de même que les appels que l'Allemagne a faits à notre sympathie au début de la guerre, et pour la même raison, parce qu'ils sont contraires à la vérité. Les Allemands nous ont dit à cette époque, qu'ils n'étaient pas responsables de la guerre, qu'ils ne combattaient que pour n'être pas anéantis par des voisins envieux ; ils disent maintenant que les conditions de paix sont injustes et intolérables. Ils mentent maintenant comme ils ont menti alors.

« Ils avaient alors convaincu quelques Américains ; moins nombreux seront ceux qu'ils convaincront cette fois. Ils convaincront à peine quelques Américains de sang allemand qui n'ont pas compris que des hommes d'origine allemande qui vivent depuis un demi-siècle dans notre pays se sont complètement différenciés de ceux qui sont restés là-bas sous la domination des Hohenzollerns. Ils convaincront aussi ces Américains qui haïssent l'Angleterre au point de faire n'importe quoi pour lui nuire. Ils convaincront les révolutionnaires professionnels toujours disposés à essayer de renverser un gouvernement démocratique où que ce soit. Ils convaincront les intellectuels ratés qui redoutaient l'effort moral et intellectuel exigé par la guerre et redoutent également l'effort de concevoir une paix juste.

« Ce sont les mêmes qui ont répondu aux appels de l'Allemagne depuis le début. Ce sont ceux qui ont imploré la neutralité, qui ont nié les atrocités et qui ont blâmé les Alliés. L'Allemagne a compté sur eux pour nous empêcher d'entrer en guerre, de même que Ebert compte sur eux maintenant. L'effort américain de 1917-1918 a montré le peu qu'ils peuvent. Ils n'ont pu résister à la majorité du peuple américain et ils ne pourront rien pour aider les Allemands à faire une paix allemande. »

C'est une mâle réponse à l'audacieuse démarche qui avait pour but de nous isoler de l'Amérique. Fidèles à la parole donnée, fidèles à la cause de la Civilisation, les Yankees signifient à Berlin qu'ils doivent renoncer à tout espoir de dissocier les Alliés. Et cela aura comme conséquence inévitable de faire comprendre aux Centraux qu'il ne reste plus qu'une solution au problème : signer le traité imposé par les vainqueurs.

Comment ne s'exécuteraient-ils pas quand, au congrès sozialdémokrate de Weimar, on entend un représentant de marque, Berstein, déclarer :

« Les conditions de paix formu-
« lées par les Alliés sont justes et
« acceptables dans la proportion de
« quatre-vingt-dix pour cent. »

Certes, l'aveu a soulevé de violentes protestations. Mais seulement parce qu'on a jugé cette franchise inopportune. Au fond — et Harden l'affirme à nouveau de son côté — les Boches savent bien que nos prétentions sont particulièrement modérées. Ils savent bien que s'ils avaient été vainqueurs, ils auraient été plus durs pour la France que cette dernière ne l'est pour l'Allemagne !...

La signature ne fait donc aucun doute. Puissent, seulement, les conditions imposées être suffisantes pour assurer la sécurité absolue de notre patrie !...

⁂

Le mouvement gréviste — sauf pour les mineurs, — est en décroissance. Nous allons nettement vers l'accalmie si désirée.

A la vérité, ce résultat sera une déception pour nos bolchevistes pleins de tendresse pour les Boches ; mais les Syndicats, plus sages, ont compris que le pays n'était pas avec les meneurs. M. Cachin a pu dire à la Chambre : « nous ne sommes pas vendus à l'Allemagne » ; c'est fort probable, mais vendus ou non, les socialistes font le jeu de nos ennemis et cela seul importe.

Les ouvriers eux-mêmes ont vu le danger. Ils ont compris que l'intransigeance absolue pouvait, aux heures difficiles que nous traversons, compromettre le fruit de cinq années de luttes. Et, patriotiquement, ils se sont montrés favorables à quelques concessions qui permettent d'entrevoir la fin du conflit.

Nombre de corporations ont repris le travail. Il reste, il est vrai, les mineurs et c'est un gros point noir ; car si cette grève se prolongeait, ce serait l'arrêt total de la vie économique du pays. Il n'est pas possible que l'entente ne se fasse pas. Il le faut. De part et d'autre on fera les concessions voulues pour éviter un désastre national qui remplirait les Boches de joie et d'espérance. Ce résultat ne sera peut-être pas atteint sans à-coups ! On verra sans doute, les internationalistes se dépenser de leur mieux pour s'opposer à l'entente entre employeurs et employés ; mais les syndicats ne voudront pas seconder l'œuvre néfaste des meneurs qui travaillent pour l'étranger. Ils songeront au relèvement national et ils voudront avoir leur part dans la résurrection industrielle et commerciale du pays dont dépend la prospérité générale de notre patrie. Ils songeront, comme l'écrivent les *Débats* que la vie chère est l'ennemi commun. On n'en triomphera pas par des grèves ou des *lock out*, par des exigences croissantes et contradictoires. On ne la combattra que par la production, c'est-à-dire par le travail ordonné dans la paix civile, qui ne doit pas être la « paix armée. »

⁂

Les Alliés ont enfin pris, vis-à-vis de la Russie, la seule attitude acceptable.

Le Bolchevisme est le régime de l'anarchie ; il conduit le pays à la ruine totale. En ce qui concerne les Alliés, il a donné la mesure de son dévouement à la cause de la Civilisation en permettant, par la paix de Brest-Litovsk, à 1.500.000 soldats allemands de passer du front oriental au front occidental pour écraser nos armées.

Toute entente loyale était donc impossible avec Lénine, contrairement à ce qu'affirment quelques internationalistes déments de chez nous. Mais nous ne devons pas oublier que c'est l'offensive russe de 1914 qui a permis la victoire de la Marne. Nous avions donc le devoir d'aider à la résurrection de la Russie dès que l'occasion se présenterait.

C'est pourquoi les Alliés : Amérique, Angleterre, France, Italie et Japon viennent de reconnaître le gouvernement de l'amiral Koltchak qui groupe, là-bas, tous les éléments anti-bolchevistes.

Ayant obtenu de l'amiral des promesses rassurantes au sujet de l'avenir démocratique de la Russie, les Alliés lui ont promis une aide matérielle.

Il n'y aura de notre part aucune intervention dans le règlement intérieur du pays, mais les cinq puissances s'engagent à envoyer, aux troupes qui luttent contre Lénine, des armes et des munitions.

Au point de vue économique on aidera à la reprise du jeu normal des échanges, ce qui permettra à la Russie de payer ses dettes.

Enfin, au point de vue politique, les Alliés aideront à la reconstitution de l'unité Russe, en respectant les indépendances légitimement proclamées.

Quand les populations Russes sauront, d'une façon positive, que les Alliés n'ont aucunement l'intention de morceler ou de dépouiller le pays, un revirement se produira. Ce mouvement grandira au fur et à mesure de l'avance de Koltchak. Et on pourra enfin, dans un délai prochain, envisager la fin du cauchemar oriental.

Ce résultat acquis il s'en suivra, logiquement, une entente durable entre la Russie régénérée et les Alliés. La France se doit d'aider de tout son pouvoir à cette entente. Mais elle se doit aussi de suivre l'exemple des Américains et des Anglais qui ont déjà envoyé, là-bas, des missions compétentes pour étudier la reprise des relations avec l'ancien empire des Tsars dès que la chose sera possible.

Les Français ont assez d'intérêts en Orient, pour ne pas abandonner complètement, aux autres nations, l'exploitation des richesses russes !...

A. C.

INFORMATIONS

L'ultimatum de l'Entente

M. Clemenceau, au nom de l'Entente a adressé à M. le comte Brockdorff-Rantzau, président de la délégation allemande, une lettre dans laquelle il précise les conditions imposées aux vaincus.

« Dans l'opinion des puissances alliées et associées, la guerre qui a éclaté le 1er août 1914, a été le plus grand crime contre l'humanité et la liberté des peuples qu'ait jamais commis consciemment une nation se prétendant civilisée. Pendant de longues années, les gouvernants de l'Allemagne, fidèles à la tradition prussienne, ont multiplié leurs efforts pour s'assurer l'hégémonie en Europe.

Et M. Clemenceau indique la sauvagerie avec laquelle les Boches ont mené la guerre, sauvagerie qui a soulevé les protestations du monde entier.

Voilà pourquoi les puissances alliées et associées ont décidé que l'Allemagne doit entreprendre une œuvre de réparation et que les coupables doivent être frappés.

Les Allemands prétendent que le peuple allemand n'est pas responsable de la politique de ses gouvernants ! M. Clemenceau établit que tout le long de la guerre aussi bien qu'avant la guerre, le peuple allemand et ses représentants ont été en faveur de la guerre.

Puis, M. Clemenceau indique les intentions de l'Entente au sujet de la Pologne qui sera reconstituée en Etat indépendant avec « un libre et sûr accès à la mer ».

Quant au bassin de la Sarre, il sera transféré, non pas sous la souveraineté de la France, mais sous le contrôle de la Société des Nations.

Les territoires qui furent en partie pris de force par l'Allemagne au Danemark et à la Belgique seront rendus à ces nations.

L'Entente a également pris des dispositions concernant le régime international des rivières qui sont le corrolaire du règlement territorial.

L'Allemagne prétend que les puissances alliées veulent l'étrangler par des conditions économiques et financières exagérées. Pourvu que l'Allemagne remplisse les conditions du traité de paix et pourvu qu'elle abandonne les traditions d'agression et d'accaparement qui ont caractérisé ses méthodes en affaires, l'Allemagne jouira d'un traitement équitable.

Mais l'Allemagne doit être tenue à des réparations de tous les désastres, de toutes les dévastations qu'elle a commis.

Jusque là, il est impossible aux nations alliées de s'associer avec l'Allemagne : celle-ci ne sera acceptée dans la Société des Nations que lorsqu'elle aura prouvé son intention de satisfaire aux conditions de la paix, son renoncement pour toujours à sa politique agressive.

L'Allemagne se plaint du blocus ? Le blocus, dit M. Clemenceau, est une méthode de guerre légale : il a été appliqué en raison du caractère criminel de la guerre entreprise par l'Allemagne et des méthodes barbares qu'elle a adoptées dans la poursuite de cette guerre.

En conséquence, les puissances alliées et associées attendent de la délégation allemande, dans les cinq jours à compter de la date de la présente communication, une déclaration leur faisant connaître qu'elle est prête à signer le traité tel qu'il est aujourd'hui. Si la délégation allemande déclare dans le délai indiqué qu'elle est prête à signer le traité tel qu'il est aujourd'hui, des dispositions seront prises pour la signature immédiate de la paix à Versailles.

A défaut d'une telle déclaration, la présente communication constitue le préavis prévu à l'article 2 de la convention du 16 février 1919 prolongeant l'armistice signé le 11 novembre 1918 et déjà prolongé par les conventions du 13 décembre 1918 et du 12 janvier 1919. Il sera mis fin, en conséquence, audit armistice et les puissances alliées et associées prendront les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour imposer leurs conditions.

La marche en avant

Ce sont des journées angoissantes que vivent les Allemands, à l'heure actuelle.

En attendant qu'ils signifient le sens de leur réponse à l'ultime note des alliés on continue à répéter, dans certains milieux : Signeront-ils ? Ne signeront-ils pas ? En réalité tout l'intérêt réside, à l'heure actuelle, dans les conséquences immédiates d'un refus éventuel de signer le traité.

Le maréchal Foch, qui vient d'arriver à Luxembourg, et sir Douglas Haig, qui s'y trouve également, ont arrêté les dispositions nécessaires à une marche en avant des troupes alliées, au cas où l'Allemagne ne signerait pas. Une marche sur Berlin est même envisagée. D'ailleurs, à l'heure actuelle, l'armée allemande se trouve dans l'incapacité absolue d'opposer une résistance quelconque aux forces alliées, déprimée comme elle est, et privée de tout le matériel de guerre indispensable, d'avions, de munitions, de provisions de toute sorte.

Foch rappelé à Paris

Le maréchal Foch, qui se trouvait à son quartier général, à Luxembourg, a été rappelé par M. Clemenceau, qui veut qu'il soit présent à Paris lorsque les Allemands feront connaître leur décision.

L'île Maurice nous reviendrait-elle ?

Londres, 15 juin. — Le « Times » publie une lettre de M. Francis Skrine, ancien fonctionnaire de l'Inde, et auteur de plusieurs ouvrages historiques.

M. Skrine fait remarquer que la protection de l'île Maurice cause des embarras sérieux à l'amirauté et après avoir rappelé l'histoire de l'île, il émet la suggestion que la Grande-Bretagne la cède à la France.

« L'île, dit-il, est essentiellement française et ses sympathies sont pour la France.

« Un tel acte gracieux, conclut l'auteur, affermirait encore l'alliance franco-anglaise. »

L'île Maurice est, on le sait, l'ancienne île de France, où Bernardin de Saint-Pierre a placé le décor de son fameux roman « Paul et Virginie », et qui n'a été cédée à l'Angleterre qu'en 1814.

Le généralissime bolchevik

On apprend de Moscou que le bolchevik Antonov est nommé généralissime des troupes des Soviets. Ancien officier de l'armée russe, Antonov a séjourné longtemps en qualité d'émigré politique à Paris, où il était secrétaire du bureau des sans-travail. Rentré à Petrograd après la révolution, il se distingua dans les meetings par des discours véhéments qui lui valurent d'être nommé général-gouverneur de Petrograd.

Arrestations d'étrangers

Au cours des grèves de la région parisienne vingt et une arrestations ont été opérées du 5 au 13 juin. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient treize étrangers, dont onze Espagnols et deux Belges.

Dix départements privés d'électricité

A la suite d'une intervention du comité de grève de Toulouse, l'usine d'Orlu a arrêté ses machines, privant de force et de lumière électrique une dizaine de départements.

Dans l'Ariège, en dehors de certaines villes et villages privés de lumière, on signale l'arrêt des usines et filatures de Lavelanet, Larroque et Belesta. De ce fait, il y a plus de deux mille chômeurs.

Le port de Brest embouteillé

Le port de Brest est complètement embouteillé. On débarque en moyenne quotidiennement 2.500 à 3.000 tonnes de marchandises diverses, et le nombre de wagons est si réduit que ceux-ci emportent à peine 300 tonnes par jour. Des denrées de toutes sortes s'empilent sur les quais, les trottoirs, les places. Plus de 15.000 tonnes de blé et d'orge s'étalent en plein vent depuis plusieurs semaines, alors que trois navires emplis de céréales sont encore en déchargement, et, pendant ce temps, d'autres grands cargos attendent en rade la place qui leur manque pour décharger leur cargaison et repartir.

La C. G. T. attend les événements

Les délégués régionaux du Conseil national sont arrivés lundi à Paris et se tiennent en permanence à la C. G. T. Ils quitteront Paris mardi soir après la réunion du cartel, emportant en province les instructions confédérales.

La grève des mineurs a commencé lundi matin à Albi, à Décazeville, à St-Etienne, à Marseille (bassin de Gardanne) la grève est déclarée.

Fin de grève

Les ouvriers du gaz et les électriciens de Toulouse ont repris le travail lundi matin.

CHRONIQUE LOCALE

" Le pain cher "

Prenant prétexte d'un récent commentaire du *Journal du Lot* sur le prix du pain, un de nos confrères prétend que nous voudrions faire payer les pauvres pour les riches.

C'est nous prêter, gratuitement, une stupéfiante mentalité !...

Nous avons écrit que les *contribuables* payaient leur pain en deux fois,

1° chez le boulanger,

2° chez le percepteur sous forme d'impôts,

l'Etat ne pouvant supporter la perte d'un milliard 1/2 (différence entre le prix de la farine et celui du pain).

Nul ne peut contester qu'en parlant des « contribuables » nous visions l'immense majorité de la nation.

On nous dit : les pauvres, NON contribuables, seraient lésés.

D'accord !

Il suffirait de chercher un moyen pour que rien ne fût changé pour ces *non contribuables*.

La solution n'est pas facile sans doute. Mais si on la trouvait on obtiendrait un gros avantage : celui de supprimer le gaspillage du pain chez les *contribuables* qui sont incités à nourrir leurs bêtes avec du grain panifié, trois fois moins cher que le grain ordinaire. On diminuerait, par suite, la perte de l'Etat. Ce dernier aurait ainsi, sans impôts nouveaux, un boni sur le milliard 1/2 et ce boni ne serait pas négligeable au moment où il va falloir tant d'argent pour les dépenses de guerre, les pensions des veuves, des mutilés, etc.

Qu'on demande beaucoup aux riches, c'est naturel, mais *tous* les contribuables, en raison directe de leurs ressources, doivent aider l'Etat ; et puis il n'est pas défendu d'enrayer, par tous les moyens possibles, le gaspillage. En tout cas, personne ici, ne songe à réclamer quoi que ce soit à ceux qui n'ont rien ! ! ! Au *Journal du Lot* on a même donné la preuve qu'on veut aider à l'amélioration du sort des travailleurs.

Encore le wagon d'avoine !

Dimanche, alors qu'à l'ombre des marronniers de nos belles Allées Fénelon, nous étions, fidèle reporter, à même d'admirer les exercices de la brave jeunesse sportive cadurcienne, un ami crut opportun de venir nous parler du wagon d'avoine !

« Encore ? Mais les 200 sacs ne sont donc pas, à cette heure, boulottés par les chevaux, bourricots et mulets de notre ville ? Le wagon boche a fait des siennes ? Que se passe-t-il ? Ce n'est pas fini ? quelqu'un nous réclamerait-il une commission sur la vente ou voudrait-on nous faire payer les 13 sacs manquants ? Ce serait un « sale coup » pour nous, cette fois ! zut ! »

« Non, rien de tout cela : mais un journal a publié un communiqué préfectoral et une lettre de M. Conduché, qui avoue être coupable d'avoir graissé de cambouis frais le wagon 11698 pour qu'il lui fasse l'amitié de filer rapidement à Béziers ».

« Et après ? » — « Rien de plus » — Nous verrons ça demain ».

Bah ! les histoires d'avoine, de maïs, comme tous les faits de gabegie dont le public parle mais qu'il ne connaît pas encore, tout ça ne vaut pas d'interrompre une sieste sous les marronniers des Allées Fénelon.

Effectivement, nous avons tenu à attendre, en brûlant de nombreuses cigarettes, bien que le tabac soit rare comme l'avoine, à Cahors, et de plus en plus cher comme le sucre, au lendemain pour feuilleter les papiers où sont consignées les gabegies, et pour lire le communiqué préfectoral et la lettre de M. Conduché, minotier.

Le lundi, le cœur n'est pas vaillant, dit-on ; ce fut le cas du nôtre : et puis, il fallait songer à féliciter la belle jeunesse dont nous avions admiré les exercices, avec le regret de ne pouvoir plus les exécuter, comme il y a quelque 25 ans à la « Luctérienne », du lycée Gambetta et aux divers lendits. Vieux et joyeux souvenirs évoqués avec le bon camarade l'excellent chansonnier Jules Lafforgue, (Pierre Calel), de passage à Cahors, ce jour-là.

Au diable, le wagon et son chargement d'avoine : un instant de repos, s. v. p.

Au surplus, le communiqué préfectoral et la lettre de M. Conduché ne nous ont pas été adressés : mais ceci n'a pas d'importance.

A jeudi ! L. B.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, qui a eu lieu dans la séance de vendredi, M. Loubet fait partie du 8e bureau et M. Rey du 9e.

Décorations et citations posthumes

L'*Officiel* publie les promotions au grade de Chevalier de la Légion d'honneur et les citations à l'armée suivantes :

Bacalou Théophile-Jean, sous-lieutenant (territorial) au 207e rég. d'infanterie : excellent officier, d'une bravoure à toute épreuve. Tué glorieusement, le 17 avril 1917 en montant à l'assaut des positions ennemies. A été cité.

Pacaut Louis-Léon, sous-lieutenant (territorial) à la 22e compagnie du 207e rég. d'infanterie : officier d'une grande bravoure et d'un bel entrain, qui s'est distingué en toutes circonstances et, particulièrement le 17 avril 1917, à l'assaut des positions ennemies devant Moronvillers. A été blessé mortellement. A été cité.

Ricard Marcel-Abel-François, sous-lieutenant (réserve) à la compagnie hors rang du 207e rég. d'infanterie : officier plein d'entrain et d'un courage remarqué ; a organisé au cours de la journée du 17 avril le service téléphonique du régiment dans des conditions particulièrement difficiles sous le feu du canon et des mitrailleuses. A été glorieusement tué près de son chef de corps en rétablissant des liaisons interrompues par le bombardement. A été cité.

Frioux Charles-Etienne, s.-lieutenant (réserve) à la 23e compagnie du 207e rég. d'infanterie : officier d'un courage éprouvé. Le 17 avril 1917, a brillamment entraîné sa section à l'attaque des positions ennemies et a été mortellement frappé au moment où il pénétrait dans la tranchée conquise. A été cité.

Bessières Bernard, sous-lieutenant (active), à la 20e compagnie du 207e rég. d'infanterie : chef énergique et brave. Le 17 avril 1917, a été glorieusement tué à la tête de sa section au cours d'un combat à la grenade sur les positions ennemies. Etait au front depuis le début des hostilités. A été cité.

Darcet Ferdinand-Marie-Louis, capitaine (active) à la 18e compagnie du 207e rég. d'infanterie : malade, n'a pas voulu être évacué en raison des opérations en préparation, s'est jeté à la tête de sa compagnie dans le bois des bouleaux et y est tombé mortellement frappé le 20 décembre 1914. A été cité.

Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre avec palme ont été attribuées aux gendarmes de la 17e légion :

Belloc (Jean-Pierre), gendarme à cheval de la 17e légion de gendarmerie : tué au cours d'un bombardement à Maizy le 3 juin 1917. A été cité.

Delerm (Joseph-Edouard), mle 1524, gendarme à cheval de la 17e légion de gendarmerie : faisant partie d'un poste chargé du maintien de l'ordre à Charny, a été tué par éclat d'obus pendant un violent bombardement le 21 février 1916. A été cité.

⁂

La médaille militaire vient d'être conférée à notre jeune compatriote Fabre Georges, du 141e régiment d'infanterie :

« Très bon soldat, discipliné et courageux. A été blessé très grièvement le 6 septembre 1918, devant Laffaux, en se portant à l'attaque de la ligne allemande. Enucléation de l'œil gauche. »

Retour du 7e

Sur l'initiative du Préfet du Lot et du maire de Cahors une réunion a eu lieu hier soir à la Préfecture pour organiser la reception du 7e d'infanterie dont le retour serait imminent.

Les détails de la cérémonie seront définitivement réglés à la fin de la semaine.

Le Conseil général et le Conseil municipal accorderont des subventions pour couvrir les frais de la réception, mais les dépenses seront assez élevées et on demandera à la population de vouloir bien, de son côté, verser son obole en cette occasion.

LA FETE POPULAIRE

La fête populaire de dimanche, sur les Allées Fénelon, a obtenu un vif succès.

Boys-Scouts, élèves du Lycée, de l'Ecole Normale, des écoles publiques, bon nombre de membres des Sociétés sportives de notre ville et les moniteurs du 7e d'infanterie ont procuré à la foule nombreuse de Cadurciens qui se pressait sur les Allées, 3 heures de bonne, de saine distraction.

A trois heures, les tambours et clairons de la Diane, l'Avenir Cadurcien, sous la direction du maître M. Lacoste, défilent sur le Boulevard, aux sons d'une marche militaire ; derrière suivent, au pas cadencé, bien en ligne, les Boys-Scouts conduits par leur dévoué directeur M. Pinaud.

La foule, qui a pris place, par de vifs applaudissements salue l'arrivée des diverses équipes qui vont prendre part au concours.

Trois heures 1/2 : la fête commence. M. Lacoste lève son bâton de chef d'orchestre et la Marseillaise éclate, jouée par l'Avenir, chantée par les élèves des écoles publiques. Exécution superbe que le public souligne par de vigoureux bravos.

La fête est commencée : un programme bien compris d'exercices divers se déroule avec ordre, sans à-coup, sous la direction des maîtres et moniteurs.

Voici M. Pinaud qui donne le signal de la course de vitesse : enfants de 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 ans s'élancent, équipe par équipe, à leur tour et parcourent avec rapidité les 60 mètres qui sont vite franchis. Chaque équipe a son vainqueur qui est vivement applaudi.

La corde de traction ! Rude joute. 20 jeunes gens qui tiennent une grosse corde : ils forment 2 équipes de 10 ; arcboutés, cramponnés, les 10 membres d'une équipe font de violents efforts pour faire lâcher prise aux dix membres de l'autre équipe. Ils tirent, les bras sont tendus. Enfin, une équipe cède ; le public est fort intéressé à ce jeu et il ne ménage pas ses bravos aux vainqueurs et aux vaincus.

La course de fond de 800 mètres permet d'admirer les belles qualités d'endurance des nombreux coureurs.

Une pause : l'orchestre joue, les enfants des écoles chantent l'hymne patriotique : « Sonnez, clairons, une marche guerrière. » Musiciens et chanteurs sont applaudis.

Les élèves-maîtres de l'Ecole Normale défilent et exécutent à la barre fixe des rétablissements, des renversements. Ces mouvements sont bien réussis et font l'admiration du public.

Mais voici les moniteurs du 7e : alignement impeccable. L'adjudant Pagès commande : salut militaire : par le flanc gauche sur 4, défilé superbe avec chant. Allure martiale, pas cadencé, les moniteurs défilent sur les Allées en chantant Madelon. L'effet est impressionnant. Halte ! les moniteurs exécutent, au coup de sifflet de l'adjudant Pagès, des mouvements d'ensemble. Tout est parfait. On applaudit. Les chefs, le capitaine Blosse et l'adjudant Pagès peuvent se flatter de n'avoir pas perdu leur temps. Leurs leçons bien suivies ne sont pas sans résultats. Ils ont formé une équipe de moniteurs de premier ordre. Et si les moniteurs du 7e ont été applaudis, une part de bravos est bien due à leurs deux chefs.

Encore un « numéro » de choix. Les Boys-Scouts sont alignés : M. Pinaud, leur maître, commande. Ils défilent alertes, martiaux, font halte dans l'allée centrale et prennent leurs distances.

M. Pinaud, face à eux, fait un signe : l'orchestre joue. M. Pinaud donne un coup de sifflet. Aux sons de l'orchestre en cadence, en 4 temps, les Boys-Scouts exécutent des mouvements d'ensemble. C'est gracieux, c'est plaisant à voir. Parfois, un ou deux boys-scouts se trompent, rompent l'harmonie : mais ça ne paraît guère, tant l'ensemble des bras, des jambes qui se lèvent, se baissent, au rythme de l'orchestre, produit bon effet.

Que de patience, que de travail, que de discipline, comportent ces exercices et combien le maître M. Pinaud a droit aux éloges, aux félicitations, aux remerciements de tous ceux qui ont assisté à la fête de dimanche, mais aussi de tous ces jeunes gens qui profitent des enseignements physiques de cet excellent maître qu'est M. Pinaud.

Tout cela, le public l'a dit en applaudissant chaleureusement et longuement.

Une course de relais, par équipe de 5, une course de haies sont fort intéressantes : mais aux sauts à la perche, il a été donné d'applaudir deux jeunes gens qui furent tout à fait remarquables par les sauts prodigieux, qu'ils firent presque sans efforts semblait-il.

6 heures : La fête populaire est terminée : l'orchestre quitte le kiosque et défile en jouant un pas redoublé entraînant. La foule applaudit. Et ses applaudissements étaien bien mérités par tous ces beaux jeunes gens qui, pendant 3 heures, venaient de l'intéresser, de le distraire.

Il nous reste à dire que le service d'ordre fut réglé de façon parfaite : M. Caillou, notre excellent commissaire de police le dirigeait. C'est tout dire. Mais il faut également ajouter que les membres de la Commission des fêtes ont droit à tous les éloges, à toutes les félicitations pour avoir organisé avec une science et un goût parfaits cette fête vraiment populaire.

De pareilles fêtes sont pleines d'attraits : elles intéressent, elles amusent le public, mais surtout elles démontrent à tous que l'éducation physique bien réglée, bien comprise est nécessaire pour la jeunesse.

Encore bravo, pour ceux qui s'emploient à cette œuvre d'éducation et de récréation. On ne les félicitera, on ne les remerciera, on ne les encouragera jamais assez !

L. B.

Le concert pour les poilus

Dimanche et lundi ont eu lieu au théâtre de Cahors une soirée de gala organisée par l'Association des Mutilés.

Le programme excellemment composé a été exécuté avec brio par tous ceux qui ont pris part à cette fête.

Mais l'abondance des matières nous oblige à renvoyer à jeudi le compte rendu de cette belle fête.

Médaille d'honneur

Une médaille d'honneur des épidémies (médaille de bronze) a été décernée par le ministre de l'Intérieur à Melle Guéguen (Maria) infirmière à la station sanitaire de Montfaucon (Lot) ; en reconnaissance du dévouement exceptionnel dont elle a fait preuve en prodiguant spécialement ses soins aux tuberculeux.

Syndicat médical de Cahors

Dans sa séance du 11 juin 1919, le syndicat des médecins de Cahors a décidé qu'à partir du 1er juillet 1919, le prix de la visite en ville serait de 6 francs et le prix de la consultation au cabinet serait de 5 francs ; que les consultations entre confrères seraient de 10 francs ; que pour les voyages à la campagne, il serait perçu : 1 franc par kilomètre à l'aller, plus 1 franc par kilomètre au retour, plus 6 francs pour la visite jusqu'à 15 kilomètres, 10 francs du 15e au 25e kilomètre et 20 francs au delà de 25 kilomètres. Les visites et voyages de nuit seront payés double, tant pour l'indemnité kilométrique que pour la visite.

Il a décidé, en outre, que toutes les notes seraient envoyées à la fin de l'année.

Marché du travail

L'*Officiel* publie la situation du marché du travail pendant la semaine du 2 au 7 juin 1919, dans le Lot.

Nombre de placements : 12 hommes, 10 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes et 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : mineurs et manœuvres industriels : 7 hommes, 10 femmes.

Autres travailleurs : 8 hommes, 11 femmes.

Exhumation

Mardi matin, à 4 heures, le corps de Rigouste, qui fut retiré du Lot il quelques semaines, a été exhumé au cimetière de Cahors.

Le Parquet de Cahors ainsi que la famille assistaient à cette exhumation qui avait pour but de faire examiner par le médecin légiste le corps du noyé.

La famille prétend que Rigouste avait toujours sur lui, une forte somme d'argent : or, sur le cadavre on n'a trouvé que 80 centimes.

Le médecin légiste a procédé à l'examen.

Cour d'assises du Lot

AUDIENCE DU 16 JUIN

Infanticide

La session des assises du Lot s'est ouverte lundi matin à Cahors sous la présidence de M. Touzet, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président du tribunal Civil et de Cuniac, juge.

Devant le jury comparaissent deux femmes, Ida Bès 18 ans, de Limogne et sa mère, âgée de 50 ans.

Ida Bès est inculpée d'infanticide et sa mère de complicité.

L'audience est ouverte à 11 heures 1/2. Le jury est constitué et il est procédé à l'appel des témoins.

M. Tiffon, Substitut, soutient l'accusation et Me François Besse présente la défense des accusées.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation :

ACTE D'ACCUSATION

Le 23 mars 1919, la demoiselle Fraysse, se promenant dans son jardin à Ferrière, commune de Limogne, aperçut par hasard dans un puits, un objet qui surnageait. Effrayée, elle fit part de sa découverte à son père qui reconnut aussitôt qu'il s'agissait du cadavre d'un nouveau-né. Le Docteur Couderc, maire de Limogne s'étant rendu sur les lieux constata qu'en effet, le cadavre était celui d'un enfant du sexe féminin et venu à terme.

La fille Bès, (Ida) fut immédiatement soupçonnée d'être la mère de cet enfant. Plusieurs personnes avaient remarqué que l'accusée présentait encore au mois de janvier des signes très apparents de grossesse, qui avaient ensuite disparu. L'examen médical auquel la fille Bès fut soumise révéla les traces d'un accouchement récent.

Elle commença néammoins par nier qu'elle eut été enceinte, allant même jusqu'à déclarer qu'elle n'avait jamais eu de relation sexuelle avec quiconque. Arrêtée en même temps que sa mère, dont l'attitude avait paru suspecte, la fille Bès avoua spontanément aux gendarmes chargés de son transfèrement qu'elle avait accouché d'un enfant mort-né, qu'elle était allée ensuite apporter dans le puits où il avait été retrouvé. Au cours de l'information, la fille Bès ne tarda pas à reconnaître que son enfant était né vivant et elle donna des détails sur les conditions dans lesquelles elle lui avait donné la mort.

D'après ses déclarations, elle avait été prise dans la nuit du 5 au 6 février de douleurs d'entrailles. Ayant subi une abondante hémorragie qui avait inondé son lit, elle était allée se coucher, sur les conseils de sa mère, dans le lit de ses parents, situé dans une autre chambre.

Alors que ses père et mère vaquaient aux travaux de la maison, elle avait accouché seule, vers 7 heures du matin.

Aussitôt après sa délivrance, elle avait rompu le cordon ombilical avec ses doigts s'abstenant intentionnellement de le nouer pour amener la mort du nouveau-né, qu'elle avait entendu crier. L'enfant n'avait pas, en effet, tardé à succomber à l'hemorragie ainsi provoquée.

Ida Bès avait ensuite enveloppé le cadavre dans un linge trouvé à la tête de son lit. Le lendemain de l'accouchement ayant rendu le placenta, elle l'avait placé dans le même linge et le paquet était resté, pendant cinq jours, à côté d'elle à la ruelle du lit.

Le 10 février, profitant de l'absence de ses parents qui s'étaient rendus à Limogne, elle s'était décidée à se débarrasser du cadavre.

Une fois seule dans la maison, elle s'était levée, avait pris le cadavre, toujours plié dans le linge, et ayant mis le tout dans son tablier, elle était partie le jeter entre 11 heures et 13 heures, dans le puits des consorts Fraysse situé à 170 m. environ de son habitation.

Pour y arriver, elle avait dû escalader trois murs en pierres sèches, dont l'un ne mesure pas moins de 1 m. 70 de hauteur. Ida Bès était ensuite revenue se coucher dans le même lit. Le médecin expert qui a procédé le 24 mars dernier à l'autopsie du nouveau-né a pu constater, malgré l'état de décomposition avancée du cadavre que l'enfant était né à terme et viable et qu'il était mort, lorsqu'il fut précipité dans le puits.

Ida Bès a fait connaître qu'elle avait été entraînée à son crime par le désir de laisser ignorer sa grossesse. Ses père et mère ont toujours affirmé avoir ignorer que leur fille fut enceinte et être restés étrangers à ses agissements criminels. L'information n'a révélé aucune charge à l'encontre du père Bès.

Mais sa femme a constaté aussitôt qu'elle s'est produite l'abondante hémorragie qui a précédé l'accouchement de leur fille, si comme elle l'indique contre toute vraisemblance, elle elle n'est pas revenue auprès d'Ida Bès dans la chambre où elle avait été laissée, pendant que s'opérait la délivrance, malgré les cris plaintifs que celle-ci faisait entendre. La femme Bès reconnaît tout au moins, qu'elle a couché dans la même pièce que sa fille jusqu'au moment où Ida Bès a pu se lever et qu'elle a lavé aussitôt après les draps maculés de sang et d'autres matières du lit où l'enfant était né.

Il semble donc impossible d'admettre que la dame Bès ne se soit pas rendu compte de ce qui s'était passé et on conçoit aussi difficilement que sa fille ait pu, si peu de temps après sa délivrance, faire le pénible trajet qui la séparait du puits des époux Fraysse, pour y jeter son enfant.

Les renseignements fournis sur les accusées ne sont pas mauvais, elles n'ont pas d'antécédents judiciaires.

Il est procédé à l'interrogatoire des accusées : Ida Bès reconnait sa culpabilité.

Après l'audition de 5 témoins, M. Tiffon prononce un réquisitoire sévère et réclame une peine contre les accusées.

Me Besse présente avec chaleur la cause de ses clientes dont il demande l'acquittement.

Le jury rapporte un verdict négatif. La fille et la mère Bès sont acquittées.

Audience du 17 juin 1919

ASSASSINAT

Le nommé Faure Georges, 16 ans, cultivateur, né le 10 février 1903 à Payrignac (Gourdon), est inculpé du crime d'assassinat.

L'audience est ouverte à 11 h. 1/2 sous la présidence de M. Touzet, conseiller à la Cour d'Agen, assisté de MM. Grimal, président du Tribunal civil et de Cuniac, juge au siège.

Il est procédé au tirage au sort du jury et à l'appel des témoins.

M. Belvèze, procureur de la République, soutient l'accusation ; Me Lacaze est assis au banc de la défense.

M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 10 novembre 1914, Félix Calmel, propriétaire à Cournazac (commune de Payrignac), avait légué tous ses biens par testament authentique à l'accusé qui habitait avec sa mère non loin de chez lui, et passait pour être son fils.

A la suite d'un certain nombre de méfaits commis par Faure, Calmel avait manifesté l'intention de révoquer ce testament et de faire donation de ses biens à la famille Lavergne avec laquelle il entretenait des relations de voisinage, d'amitié.

L'accusé avait conçu de ce changement d'attitude à son égard, une vive animosité contre Calmel. Il épiait ses faits et gestes, souvent il allait écouter à la porte de sa maison. Il déclarait à certains témoins : « que si Calmel venait à donner son bien à un autre, cela irait mal pour lui. »

Le dimanche 23 février, l'accusé armé d'un hoyau qu'il déposa en cours de route près du chemin que devait suivre Calmel à son retour, se dirigea vers la demeure des époux Lavergne où se trouvait Calmel.

S'étant approché de la fenêtre, il entendit Calmel se plaindre de l'accusé et manifester son intention de donner ses biens à Lavergne.

Vers 11 heures, Calmel sortit pour rentrer chez lui. Faure le suivit, l'assaillit et le frappa à la tête avec une extrême violence. Calmel tomba, Faure s'enfuit. Le lendemain, vers 7 heures, Calmel fut trouvé respirant encore. Mais il expira peu après. Faure qui travaillait dans un champ voisin accourut et aida à relever la victime.

Mais dès les premières investigations, les soupçons se portèrent sur Faure qui, pressé de questions finit par faire des aveux.

Me Lacaze dépose et développe des conclusion tendant au renvoi de l'affaire à une autre session, afin de soumettre l'accusé âgé de 16 ans à un examen mental.

Lauzès

Nécrologie. — Vendredi dernier, vers 10 heures du matin, ont été célébrées à Lauzès, les obsèques de Mme veuve Marty, enlevée à l'affection des siens et de ses amies. Une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure la regrettée disparue.

Nous présentons à sa famille nos sentiments de sincère condoléance.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

LA PAIX

Ils signeront après un simulacre de résistance

Dans les milieux de la Conférence l'opinion s'accentue que les Allemands signeront seulement après un commencement d'exécution de nos mesures militaires, soit mercredi ou jeudi prochain.

Notre marche en avant doit commencer mardi matin aux premières heures.

L'opinion anglaise

De Londres : L'opinion est que l'Allemagne sentira que certains points du traité sont provisoires et elle s'efforcera d'exploiter cela à son avantage.

Les Boches tenteront de discuter

De Berne : Scheidemann est trop engagé pour reculer et signer. Cependant il est, comme Brokdorff, désireux de signer. Erzberger serait aussi désireux d'en finir mais il essaiera d'obtenir une nouvelle conversation.

Bien entendu il échouera.

Protestation américaine

L'avance des troupes alliées sera de 25 kilomètres par jour si la signature n'est pas un fait accompli lundi soir.

D'autre part la presse ne comprend pas comment les Allemands ont pu obtenir 48 heures de prolongation hier soir, en dernière minute.

Le *New-York Herald* proteste à ce sujet.

VICTOIRE DECISIVE des Tchéco-Slovaques

De Londres : Une dépêche de Vienne dit qu'un rapport venu de Presbourg déclare que les troupes Tchéco-Slovaques ont remporté une victoire décisive près de Neusohl. Elles ont percé le front hongrois mettant l'ennemi en retraite et en péril.

D'une manière générale la presse semble trouver que les Alliés ont exagéré les concessions à la dernière minute. Certes les Allemands signeront mais il serait à désirer, si l'ennemi nous oblige à marcher de l'avant, que les conditions soient corsées !...

REMERCIEMENTS

Madame Gervais CAYLA ; Monsieur Caprais CAYLA ; les familles PRADEL, LANASPÈZE et Henri CAYLA ; les familles RENOUX et SÉGUELA ; les familles BERNARD, MANDON, CAILLASSON et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques du regretté

Monsieur Gervais CAYLA

PERDU

Il a été **perdu** sur la promenade, Dimanche, une chaîne or avec médaille et médaillon or. La rapporter au bureau du journal.

Bonne récompense.

Voitures André Citroën

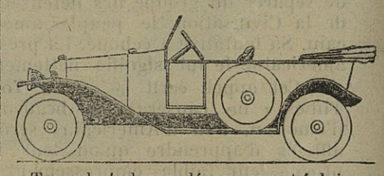

Torpedo 4 places, démarreur et éclairage électrique, 5 roues amovibles garnies de pneus, avertisseur, trousse, etc : **7.950 frs.**

NOUYRIT-SALOMON

Concessionnaire pour le Lot

11, Boulevard Gambetta

Garage : place St-Urcisse, Cahors

AVIS

ON DEMANDE des **ouvrières** et un **ouvrier**. Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

A VENDRE

Une petite maison deux pièces avec jardin, Allées des Soupirs. S'adresser à Mme Soulayrès rue Georges Clemenceau. Restaurant de Douelle.

Situation d'avenir pour représentants bien introduits auprès clientèle, offerte par importateur direct Huiles Graissage, fabricant Graisses et tous lubrifiants. Rémunération fixe ou Commission. Références sérieuses exigées. Ecrire K. W. NAEGELY, 240, Rue de Rivoli, PARIS.

Le Gérant : A. COUESLANT.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).

CHEMINS DE FER DU MIDI

EMISSION D'OBLIGATIONS 5 %

jouissant de la garantie de l'Etat

au prix de 450 fr. jouissance 1er mai 1919

La Banque MARC TREILLARD à Cahors

offre ces titres à sa clientèle, jusqu'à concurrence de son disponible.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 46

LE PETIT JACQUES

PAR

JULES CLARETIE

De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

IV

LE COUPABLE

Daniel ne se retournait même pas pour revoir sur le ciel poli la maigreur de la guillotine. Il lui semblait que, sur la nuque, il sentait crier le fer des ciseaux de la toilette et le contact de la main rude du bourreau.

Il revint à pied, sans même savoir le chemin qu'il suivait, jusqu'à l'hôtel encore endormi ; il monta jusqu'à son appartement, mit instinctivement à la porte de son cabinet la petite chaîne de sûreté qui empêchait qu'on entrât chez lui et s'étendit, à demi vêtu, sur son lit, entendant encore, dans un murmure pareil à celui de la mer sur les galets, le sourd brouhaha de la foule autour de l'échafaud, et revoyant, menaçante et terrible, la face pâle de Rambert émergeant, le cou nu et long, d'une chemise dont le bourreau venait de tailler le col.

V

LE PETIT JACQUES

Pascal Arthez avait appris, comme tout le monde, que Noël Rambert, n'ayant pas signé de pourvoi, n'avait plus à compter que sur une grâce. Cette grâce n'était point venue.

— Exécuté ! pensait le docteur. Il sera exécuté ! Et son fils !...

Le petit Jacques aussi inquiétait le médecin. Des crises bizarres secouaient depuis quelques jours cette frêle machine nerveuse, et il semblait à Pascal que l'enfant vivait d'une double vie comme si l'intelligence, affinée, aiguisée par la maladie de Jacques, était informée de ce que, là-bas, supportait le père.

Phénomène poignant de magnétisme, se disait Arthez. Ce pauvret ne sait rien et devine tout. C'est étrange et effrayant.

Lui-même se sentait navré, comme poignardé de douleur.

— Quelle lugubre chose que la vie ! Les meilleurs, les plus purs qui tombent souillés ainsi ! Rambert ! Une âme haute, pourtant ! C'est à désespérer de tout !

Le soir même où il apprenait que Noël n'avait plus rien à espérer, Pascal Arthez recevait, chez lui, une visite inattendue. Le prêtre qui, à la Roquette, avait déjà visié Rambert, venait s'entretenir avec le docteur, de la part du condamné, disait-il.

— De la part de Noël ?

— Oui, docteur.

Pascal s'était senti ému violemment, comme si un espoir soudain lui revenait. Il avait prié son domestique d'aller un moment promener au square voisin le petit Jacques, très pâle, et dont l'œil inquiet, brûlant et agrandi, se braquait éperdument sur les vêtements noirs du prêtre.

— Pourquoi que vous me renvoyez, monsieur Arthez ? demandait l'enfant.

— Pour rien. J'ai besoin d'être seul avec M. l'abbé, et tu as besoin d'air, mon petit Jacques. Cela te fait du bien de sortir... As-tu toujours mal à la tête ?

— Toujours.

L'enfant sortait, mais triste, la lèvre agitée d'un petit tremblement nerveux, et comme devinant que ce prêtre-là venait pour parler de Noël.

Mon papa ! songeait le petit être.

Pascal Arthez voulait, en effet, que l'abbé ayant à prononcer le nom de Noël, Jacques ne fût pas là, n'entendît point. Il se passait dans ce petit cerveau quelque chose de tragique, une tempête poignante, et la fièvre battait les tempes creuses de l'enfant.

— J'en suis effrayé, dit le médecin au prêtre. Si je croyais à la double vue, j'en aurais là comme un exemple, un cas singulier. Mais, ajoutait-il bien vite, vous venez de la part de son père. Que vous a dit Noël ? Que me demande-t-il ?

— Je suis chargé, monsieur, répondit lentement le prêtre, de vous remettre un pli cacheté que Noël Rambert m'a prié de sceller moi-même, devant lui, ce que j'ai fait.

— Une lettre ?

— Celle-ci, dit l'abbé en tirant de sa soutane un billet plié et que fermait un cachet de cire assez large.

Pascal regardait ce papier, qui avait l'aspect funèbre des lettres mortuaires.

— Une lettre cachetée ?

— Que Noël avait, m'a-t-il dit, pu, —je ne sais comment,— dérober aux yeux des gardiens ; une lettre écrite au crayon, glissée sous son matelas, et qu'il m'a prié de remettre non au Parquet, mais à vous.

— A moi ?

Le prêtre tendait au médecin la lettre cachetée de Noël, condamné.

Arthez la prit, regarda les quelques mots que Rambert avait tracés comme suscription : *A Monsieur Pascal Arthez, pour le petit Jacques, quand mon fils aura vingt ans.*

— Qu'est-ce que cela signifie ? demanda le docteur après avoir lu.

— Cela signifie, monsieur, dit le prêtre, que Noël Rambert a quelque recommandation à faire à son enfant...

— Quelques révélations peut-être ?

— Je n'en sais rien. Noël Rambert m'a fait jurer de vous remettre ce billet à vous, sans chercher à savoir ce qu'il contenait. C'est chose faite. Maintenant Rambert a une prière à vous adresser.

— Une prière ? A moi ?

— Une prière ou un ordre.

— Et c'est ?...

— De me donner, à moi, votre parole d'honneur que vous n'ouvrirez pas cette lettre avant la vingtième année de Jacques Rambert, même si vous vous sentiez mourir, même si on voulait vous contraindre à rompre ce cachet !

Pascal, très ému, pâle, une inquiétude inexpliquée dans le regard, tenait entre ses doigts, qui tremblaient un peu, la funèbre lettre cachetée, et se demandait s'il devait promettre, car il lui semblait que le secret de Rambert, l'explication de cet écroulement, de cette infamie inattendue était là.

— Noël, balbutia-t-il, me demande ma parole d'honneur ?

— Il sait que vous n'avez jamais fait un serment sans le tenir. Il vous demande de me jurer, à moi, que la dernière volonté de lui, mourant, sera respectée.

— Sa dernière volonté ? Quand va-t-on dresser l'échafaud ?... Bientôt ?... Demain ?

— Je l'ignore, mais j'ai promis de faire ce que m'a demandé Rambert. Donnez-moi, monsieur Arthez, cette parole d'honneur que vous attendrez la vingtième année de l'enfant pour ouvrir cette lettre.

— Eh ! monsieur l'abbé, s'écria Pascal, mais si elle contient, cette lettre, la preuve de l'innocence de Rambert ?

(*A suivre*).

Etude de Me **GIUSTINIANI**

HUISSIER A CAHORS (LOT)

Vente de meubles aux enchères publiques

Le samedi 21 juin 1919, à quatorze heures, jours suivants et utiles, dans un local sis à Cahors, rue J. François Caviole no 2, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, de divers meubles comprenant :

Armoire lingère, lits avec sommiers, matelas, canapés, fauteuils, chaises, draps de lits, nappes, glaces, chaudrons de différentes grandeurs et casseroles en cuivre, baignoire en cuivre, vaisselle, machine à coudre, coffre-fort, couveuse artificielle, bicyclette d'enfant, bascule, pendule, etc. etc.

Il sera perçu 10 pour cent en sus du prix de l'adjudication.

L'huissier chargé de la vente

GIUSTINIANI.

Etude de Me **CONTOU**

HUISSIER A CAHORS

Le Public est prévenu que samedi 21 juin 1919 à quatorze heures précises il sera procédé à Cahors Cours de la Chartreuse, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers comprenant : Tables, fourneau, cuisinière, armoire lingère, bibliothèque, casiers, voiture d'enfant, charette anglaise, appareil à douches, baignoires, tuyaux d'arrosage, radiateur à gaz, presses à copier, brouette, machine à coudre et autres objets.

Au comptant 10 % en sus.

CONTOU.